

Jacques Gouin

HISTOIRE DE L'ATIO (1920-1970)

Introduction

Il est assez paradoxal de constater que deux professions connexes des plus anciennes, celles de traducteur et d'interprète, n'ont encore fait l'objet d'aucune histoire méthodique et complète. Bien sûr, il existe de nombreux ouvrages qui traitent de traduction et d'interprétation, mais tous en parlent toujours de façon fragmentaire ou indirecte. S'il n'existe pas d'histoire générale de la traduction et de l'interprétation, à plus forte raison chercherions-nous en vain une histoire de ces deux professions au Canada. Pourtant, il n'est pas exagéré d'affirmer que celles-ci ne cessent de s'exercer, – avec plus ou moins de bonheur ou de compétence, il est vrai, – depuis les débuts même de notre histoire.

Un jour viendra où il faudra bien analyser méthodiquement l'évolution de ces deux professions au Canada; nous avons d'ailleurs déjà commencé à le faire¹. Mais notre intention ici est moins ambitieuse. Nous voudrions en effet nous attacher uniquement à retracer l'histoire d'un seul organisme de traducteurs et d'interprètes; mais comme celui-ci a joué et joue encore un rôle capital dans l'évolution de la traduction et de l'interprétation au Canada, nous avons cru utile et instructif de le faire.

Il s'agit de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, fondée le 20 novembre 1920, sous le nom plutôt équivoque et maladroit d'Association technologique de langue française d'Ottawa.

La fondation de cet organisme, il y a déjà plus de cinquante ans, était en soi l'aboutissement d'un fort long cheminement. Nous avons dit plus haut que la traduction et l'interprétation sont deux professions connexes parmi les plus anciennes. En effet, nous savons que, dès l'Ancien Empire égyptien, de hauts fonctionnaires portaient déjà le titre de chefs-interprètes, qu'ils se transmettaient de père en fils². En 1278 avant notre ère, un traité

¹ *Histoire de la traduction et de l'interprétation au Canada (1534-1970)*, ouvrage en préparation depuis quelques années, à paraître vers 1975.

² Georges Mounin. *Histoire de la linguistique, des origines au XX^e siècle*, Presses Universitaires de France, Paris, 1967, p. 34.

HISTOIRE DE L'ATIO (1920-1970)

égypto-hittite donnait lieu à deux traductions égyptiennes. Et, au XII^e siècle, toujours avant Jésus-Christ, un scribe pouvait se vanter de savoir lire le crétois³. À peu près à la même époque, il existait aussi des glossaires bilingues sumériens-akkadiens. On a même trouvé à Ugarit, près d'Alexandrie, un lexique quadrilingue datant à peu près du XIII^e siècle avant Jésus-Christ⁴. C'est donc dire que, dès la plus haute Antiquité, le processus «traductionnel», comme on dit si bien aujourd'hui, entrait dans l'histoire.

La Bible à elle seule nous fournit de nombreux exemples du même ordre. Ainsi, dans le livre d'Esdras, il est question d'une lettre adressée à Artaxercès, qui fut transcrite en caractères araméens et traduite. Du temps d'Assuérus, l'administration perse adressait des lettres à chaque peuple qui lui était soumis, selon sa langue. Il fallait donc des traducteurs pour assurer ce service plurilingue. D'ailleurs, de nombreuses autres allusions bibliques confirment l'existence du bilinguisme, voire du plurilinguisme administratif, diplomatique et commercial à l'époque des Hébreux⁵.

Chez les Grecs qui, comme les Anglo-Saxons en général, aujourd'hui, ne s'intéressaient guère aux autres langues que la leur, on relève pourtant l'existence d'un interprète dans l'Agamemnon d'Eschyle⁶. Pas plus que les Grecs, les Romains ne semblent guère s'être intéressés aux autres langues. Aussi, durent-ils recourir aux services d'interprètes. César lui-même en comptait auprès de lui en Gaule. Pourtant, l'écrivain latin Ennius se vantait de posséder trois âmes du fait qu'il savait le latin, le grec et l'osque⁷.

Malgré les nombreuses erreurs de traduction qu'il a commises, prétend-on chez les exégètes bibliques, comment ne pas s'incliner tout de même devant saint Jérôme, dont la

³ *Ibid.*, p. 34.

⁴ *Ibid.*, p. 47-50.

⁵ *Ibid.*, p. 81-82.

⁶ *Ibid.*, p. 91.

⁷ *Ibid.*, p. 96-97.

HISTOIRE DE L'ATIO (1920-1970)

Vulgate a imprégné l'Occident chrétien pendant des siècles⁸? À sa suite, on relève les noms de l'évêque Wulfila qui, au IV^e siècle, traduisit les évangiles en goth; de l'évêque Mesrop qui, au V^e siècle, les traduisit en arménien; des évêques Cyrille et Méthode qui, au IX^e siècle, les traduisirent en slave⁹. Et, au X^e siècle, celui de l'Aelfric qui rédigea un glossaire latin-saxon en annexe à sa grammaire¹⁰.

Mais, jusqu'au XVIII^e siècle, on considéra toujours la traduction comme le seul fait de transposer en langue vulgaire, c'est-à-dire en français, en anglais, en allemand, en italien ou en espagnol, les auteurs grecs et latins¹¹.

Pourtant, dès le début du XVI^e siècle, les langues vulgaires commencèrent à se dégager des langues-mères de l'Antiquité pour s'affirmer en tant que langues administratives d'abord, littéraires ensuite. Ainsi, dès 1510, une Ordonnance de Louis XII faisait du français la langue de toutes les procédures criminelles. Puis, ce fut la fameuse Ordonnance de François I^{er}, décrétée à Villers-Cotterets en 1539, qui faisait du français la langue de toute l'administration royale, y compris l'état civil¹².

Nous sommes donc à l'aube de la Renaissance et de la Réforme, ces deux bouleversements presque simultanés qui donneront Ronsard à la France, Shakespeare à l'Angleterre, Cervantès à l'Espagne, et Luther à l'Allemagne. Bref, les grandes langues littéraires modernes sont lancées vers leur prodigieux destin. La traduction et l'interprétation redoublent dès lors d'activité. En 1540, Étienne Dolet rédige déjà un manuel intitulé *La manière de bien traduire*¹³. À partir de 1587, le roi de France retient auprès de lui les services

⁸ cf. Valery Larbaud, *Sous l'invocation de saint Jérôme*, Gallimard, Paris, 1946, p. 9-56.

⁹ Georges Mounin, *op. cit.*, p. 104.

¹⁰ *Ibid.*, p. 109.

¹¹ *Ibid.*, p. 108.

¹² *Ibid.*, *op. cit.*, p. 116.

¹³ Paula Verdeyen, *Code de la secrétaire-sténo-dactylographe et du correspondant*, préface de Georges Duhamel, tome 2, Éd. Scientifiques et littéraires, Paris, 1954, pp. 35-36.

HISTOIRE DE L'ATIO (1920-1970)

d'un secrétaire-interprète du nom de César Oudin¹⁴. Enfin, pendant tout le XVI^e siècle, la multiplication des voyages fait de ce siècle celui des dictionnaires polyglottes. Dès 1632, par exemple, on relève le premier dictionnaire anglais-français, celui de Randle Cotgrave, publié à Londres¹⁵, qui serait en quelque sorte l'ancêtre de notre Harrap.

C'est dans ce climat de bouillonnante activité polyglotte que le Nouveau Monde allait prendre son essor. Ainsi, quand Jacques Cartier arrive pour la première fois au Canada, en 1534, il a déjà été interprète du portugais au Brésil, et il continuera d'ailleurs de l'être en Bretagne, à sa retraite¹⁶.

Mais quand Cartier vint pour la première fois dans la vallée du Saint-Laurent, il se heurta aussitôt à une nouvelle barrière linguistique, étant en effet obligé de traiter avec les Indiens de Gaspé et de la Baie des Chaleurs. Aussitôt, il décida de recruter, presque manu militari, deux fils de Donnacona, Taïnoagny et Domagaya, qui'il ramena en France pour leur faire apprendre le français. C'est grâce à eux, sans doute, qu'au récit de son premier voyage, Cartier put annexer un premier glossaire français-indien d'une soixantaine de termes d'usage courant¹⁷.

Lors de son deuxième voyage en 1535, Cartier ramena au Canada ses deux interprètes indiens, qui lui servirent de guides, jusqu'à un certain point, dans sa descente jusqu'à Hochelaga. Nous disons jusqu'à un certain point, car, cette fois, les deux interprètes en question confirmèrent le vieil adage italien en se livrant à des manoeuvres de pure trahison. Cartier n'en parvint pas moins à rédiger un autre glossaire français-indien, qu'il annexa au récit de son deuxième voyage, glossaire qui comptait cette fois plus du double des termes contenus dans le premier, dont quelques phrases d'usage courant¹⁸.

¹⁴ Georges Mounin, *op. cit.*, p. 117.

¹⁵ *Ibid.*, p. 130.

¹⁶ Jacques Cartier, *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542*, suivis d'une biographie de Jacques Cartier par René Maran, Éditions Anthropos, Paris, 1968, p. 144.

¹⁷ *Ibid.*, p. 23.

¹⁸ *Ibid.*, p. 67-69.

HISTOIRE DE L'ATIO (1920-1970)

Mais, à son troisième voyage, Cartier changea de tactique, décidant désormais d'utiliser de jeunes Français au lieu de jeunes Indiens comme interprètes. «L'expérience d'interprètes indigènes n'ayant pas été heureuse, on change donc de méthode : des interprètes français vivront d'abord dans une tribu et se mettront à l'école des indigènes; les deux jeunes garçons que Cartier laisse au Canada en 1541 inaugurent le système qui sera celui du dix-septième siècle¹⁹.»

À Port-Royal, d'autre part, dès 1604 il y avait déjà des marins français, habitués des voyages au Nouveau-Monde, qui savaient quelques bribes des langues indiennes pour aider aux échanges commerciaux. En 1606, Poutrincourt y amena son fils, le jeune Charles de Biencourt, pour lui faire apprendre la langue des Indiens de Port-Royal, et l'on sait que Biencourt servira effectivement d'interprète aux missionnaires qui viendront en 1611. Il en fut de même sans doute pour Charles de St-Étienne de La Tour, qui se trouvait à Port-Royal à partir de 1611, et qui se fera remarquer plus tard dans l'histoire de l'Acadie²⁰.

À Québec, on sait que Champlain s'occupa, dès 1608, d'envoyer de jeunes Français chez les différentes tribus indiennes pour leur y faire apprendre leur langue. Parmi les plus célèbres, qui laissèrent leur marque dans l'histoire de la Nouvelle-France, il convient de rappeler : Étienne Brûlé, Nicolas de Vignau, Nicolas Marsolet, Jean Nicolet et, plus tard Guillaume Couture et Charles Le Moyne, celui-ci illustre père d'une famille non moins illustre²¹. On pourrait rappeler également d'autres grands noms, plus tard anoblis, qui furent à un moment ou l'autre de leur vie des interprètes en Nouvelle-France : Guillaume Couillard, Jean Godefroy, Jacques Hertel, Robert Giffard, Jean Juchereau et Pierre Boucher qui, outre qu'ils faisaient le trafic des fourrures, étaient tous «suffisamment instruits», nous dit

¹⁹ Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France : les vaines tentatives (1524-1603)*, tome I, Fides, Montréal et Paris, 1963, p. 150.

²⁰ Lucien Campeau, s.j., lettre à l'auteur, 15 août 1968.

²¹ Marcel Trudel, *op. cit.*, tome II, 1966, *passim*; et *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. I et II, 1966 et 1969, *passim*.

HISTOIRE DE L'ATIO (1920-1970)

Benjamin Sulte²², pour apprendre et traduire les langues indiennes.

Tout le long du régime français, l'interprétation des langues indiennes fut donc une nécessité politique, diplomatique et commerciale de tous les jours.

Mais, dès 1710, du côté de l'Acadie, qui devait bientôt passer aux mains de l'Angleterre, un nouveau problème linguistique commençait à se poser, d'abord en Nouvelle-France, puis au Canada, pour persister jusqu'à nos jours. On relève, en effet, cette année-là, pour la première fois la présence d'un interprète anglais-français, en la personne de Paul Mascarène, huguenot français exilé en Angleterre par la révocation de l'Édit de Nantes, puis établi à Port-Royal, au service des Britanniques. Vers la même époque, on relève aussi la présence d'un autre interprète anglais-français, fils de huguenot celui-là, qu'on retrouvera au siège de Louisbourg en 1758, et qui jouera un rôle assez important pendant les premières années du régime anglais : Hector-Théophile Cramahé. On y relève également les noms de Gabriel Maturin et Jean Bruyère, deux autres huguenots²³.

Avec la Conquête de 1760, ce fut évidemment l'anglais qui posa désormais le grand problème du bilinguisme au Canada, car il n'était pas du tout question, à l'époque, que le français perdît ses droits, bien au contraire²⁴. Un seul nom domine tous les autres, à la charnière de cette grande date fatidique, et cela jusqu'en 1789 : François-Joseph Cugnet. Ce grand légiste, appelé «avocat consultant aux lois françaises», en plus d'occuper les postes de traducteur officiel et de secrétaire français du conseil, en 1785, avait d'abord servi d'interprète entre Amherst et Vaudreuil lors des négociations préliminaires à la capitulation de Montréal en 1760²⁵.

²² Benjamin Sulte, *La noblesse au Canada avant 1760*, Mémoires de la Société royale du Canada, 3^e série, 1914, vol. VIII, Ottawa, 135 p.

²³ Pierre Daviault, *Traducteurs et traduction au Canada*, Mémoires de la Société royale du Canada, Section I, 1944, pp. 67-70.

²⁴ cf. notamment A. L. Burt, *The Old Province of Quebec*, vol. I : 1778-1791, réédition de la Carleton Library, Toronto, 1968, 247 p.

²⁵ cf. Marine Leland, *François-Joseph Cugnet (1720-1789)*, série de treize articles parus dans la *Revue de l'Université Laval*, vol. 16 à 19, 1961-1964.

HISTOIRE DE L'ATIO (1920-1970)

Pendant tout le régime militaire, soit de 1760 à 1764 (alors que paraît la *Gazette de Québec*, dans les deux langues anglaise et française), le français avait bénéficié d'un statut presque officiel. Chaque gouverneur avait à ses côtés au moins un secrétaire qui possédait une connaissance convenable du français. Et, en cas de besoin, on pouvait toujours recourir à un Canadien pour faire office de traducteur. Comme l'explique, en une formule assez lapidaire, un historien plutôt hargneux à l'égard des conséquences désastreuses de 1760 : «Si la Conquête a fermé plusieurs canaux de promotion aux Canadiens, il faut admettre qu'elle leur a ouvert une nouvelle carrière : celle de traduction²⁶.»

Ce diagnostic n'est pas si loin de la vérité, pour peu qu'on examine, par exemple, le sort qui fut réservé à la classe seigneuriale, entre 1774 et 1791. D'exclusivement militaire et commerciale qu'elle avait été jusque-là, cette élite se vit en effet graduellement évincée (sauf de rares exceptions, comme les Salaberry et les Lanaudière) par les Britanniques, pour échouer enfin dans le seul fonctionnarisme, et à des postes de très second plan²⁷. Entre 1794 et 1812, si l'on peut classer en six catégories les postes occupés par les Britanniques et les seigneurs canadiens, on constate, par exemple, que le «traducteur français» du Gouverneur occupe la quatrième catégorie avec les greffiers, secrétaires, etc., juste avant les commis de bureau, les simples traducteurs et interprètes, et les interprètes en cour. Or, tous ces postes de traducteurs et d'interprètes sont occupés, à l'époque, par des membres de grandes familles seigneuriales plus ou moins déchues. On relève notamment les noms de Xavier de Lanaudière, traducteur et secrétaire français de la province, dont le frère Charles était aide-de-camp de Lord Dorchester; C.-E. de Léry, assistant-greffier et traducteur du Conseil législatif²⁸. Et quand Xavier de Lanaudière mourra, le 15 avril 1813, il sera succédé à son

²⁶ Michel Brunet, *Les Canadiens après la Conquête (1759-1775)*, tome I : *De la Révolution canadienne à la Révolution américaine*, Fides, Montréal, 1969, pp. 24-25.

²⁷ cf. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec (1760-1850)*, Fides, Montréal et Paris, 1966, surtout les chapitres sur le déclin de la classe seigneuriale.

²⁸ Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, *La liste civile du Bas-Canada (1794-1812) : essai d'économie historique*, dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 24, n° 1, juin 1970, pp. 17-19.

HISTOIRE DE L'ATIO (1920-1970)

poste par nul autre que Philippe-Aubert de Gaspé²⁹. À propos de ce déclin marqué de l'ancienne classe seigneuriale, écartée à tout jamais non seulement du grand commerce, de l'industrie et des affaires, mais aussi des grandes charges de l'État, – déclin qui n'est pas sans évoquer le sort analogue réservé à l'ancienne noblesse française après 1789, qui, elle, fut déplacée par une autre classe sociale et non par une autre «nation», – citons la conclusion de deux jeunes historiens canadiens-français contemporains : «De 1794 à 1812... les Canadiens français remplissent surtout des fonctions de traducteurs, de greffiers, d'interprètes, etc. hormis pour trois ou quatre conseillers exécutifs. Ils font le pont entre les services de l'État et la population³⁰». En 1810, par exemple, le bureau du secrétariat de la province et du gouverneur ne compte que des Britanniques, sauf pour le traducteur des proclamations³¹.

Veut-on une dernière épreuve, froidement statistique cette fois, du déclin de la classe dirigeante du Canada français au cours des cinquante premières années qui suivirent 1760, et de son orientation marquée vers la traduction et l'interprétation? En 1804, la fameuse Compagnie du Nord-Ouest, rivale de la Hudson Bay Company dans le commerce des fourrures, comptait 43 actionnaires anglophones contre 2 francophones, – ceux-ci par ailleurs de la classe seigneuriale, bien entendu, – alors qu'elle comptait 56 interprètes francophones contre 12 anglophones. Ces seuls chiffres sont révélateurs de l'orientation désormais imprimée à la collectivité francophone au Canada³².

De 1840 à 1864, un seul nom semble dominer le monde de la traduction au Canada, et c'est celui d'Antoine Gérin-Lajoie, dont le fils, Léon Gérin, illustrera brillamment plus

²⁹ G.-A. Drolet, *Zouaviana*, appendice intitulé «Les cahiers de mon arrière-grand-père (1778-1828)», Eusèbe Sénécal & Cie, Montréal, 1898, p. 580.

³⁰ Paquet et Wallot, *op. cit.*, p. 20.

³¹ *Ibid.*

³² L.-R. Masson, *Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest*, récits de voyages, lettres et rapports inédits relatifs au nord-ouest canadien, publiés avec une esquisse historique et des annotations; première publication en 1889-1890; réimpression en deux volumes, en 1960, par l'Antiquarian Press Ltd., New-York, vol. I, pp. 395-413.

HISTOIRE DE L'ATIO (1920-1970)

tard la profession, car on est souvent traducteur de père en fils au Canada! On pourrait ajouter ici le nom de François-Xavier Garneau, qui fut aussi traducteur autant qu'illustre historien. De 1864 à 1870, toutes les formes d'activités «traductionnelles» semblent tourner autour d'un seul homme, Eugène-Philippe Dorion. Avocat, traducteur et homme de lettres, Dorion fut appelé en 1859 à diriger le bureau des traducteurs français de l'Assemblée législative du Canada-Uni, poste qu'il occupa ensuite à Ottawa à la Chambre des communes. Ses contemporains ont vanté sa connaissance des langues mortes, de l'anglais, du français et de quelques langues indiennes. Il améliora sensiblement le texte français des lois de l'époque, mais il dut parfois s'incliner devant la volonté et le mauvais goût linguistique des hommes politiques, comme quoi il n'y a rien de nouveau sous le soleil. En effet, on raconte que c'est George-Étienne Cartier lui-même qui lui aurait imposé la traduction de Dominion par Puissance dans l'Acte de 1867. Eugène-Philippe Dorion mourut dans la capitale canadienne en 1872, après avoir été président de la Société Saint-Jean Baptiste et de l'Institut Canadien-français d'Ottawa³³. On pourrait rappeler ici les noms de Louis Fréchette et de Pamphile Le May qui, eux aussi, furent traducteurs à un moment donné de leur carrière.

De 1875 à 1900, ce fut en quelque sorte l'âge d'or ou la belle époque, – sinon de la traduction, du moins des traducteurs. Ceux-ci, en effet, nommés officiellement depuis 1884 seulement³⁴, l'étaient le plus souvent par influence politique, sans examen, et passaient le plus clair de leur temps sur la Côte d'Azur, pendant que des sous-ordres, – espèces de «nègres» maigrement rémunérés, – faisaient leur travail à Ottawa. Pourtant, un député de l'époque, voulant que les traducteurs fussent placés au moins sur le même pied que les sténographes de la Chambre des communes, – ce qui n'était pas encore le cas, loin de là, – affirmait : «Nous avons choisi un personnel de traducteurs et pourquoi? Parce qu'il est composé d'hommes d'éducation, qui sont presque tous journalistes et littérateurs, et nous savons que... les journalistes font toujours honneur à cette Chambre, qu'ils se distinguent par

³³ Jean-Charles Bonenfant, *Eugène-Philippe Dorion*, biographie à paraître dans un prochain volume du *Dictionnaire biographique du Canada*, lettre à l'auteur, 4 septembre 1970.

³⁴ Débats de la Chambre des communes, 2^e session, 5^e Parlement, 1884, vol. XVI, p. 1171.

HISTOIRE DE L'ATIO (1920-1970)

leurs talents et leurs connaissances...³⁵.» Il était en effet question cette année-là de rendre justice aux traducteurs qui réclamaient un traitement au moins égal à celui des sténographes. À ce propos, un autre député venait à la rescousse des traducteurs en affirmant : «Je suis convaincu... que les traducteurs actuels des *Débats* valent infiniment plus que la somme de \$800 qui leur est payée, et que c'est une disproportion énorme avec la somme de \$2,000 qui est payée aux sténographes³⁶.» Il fallut pourtant attendre encore vingt-trois ans, soit jusqu'en 1907, avant que justice fût rendue aux traducteurs! Pourtant, dès 1902, sir Wilfrid Laurier avait affirmé : «Il y a quelques années la traduction laissait fort à désirer, mais le comité a créé toute une révolution en faisant les nominations par voie de concours. Le choix du comité ne se porte plus sur des amis politiques, mais sur le candidat le plus méritant³⁷.»

Si le hansard a été créé en 1875 au Canada, après une enquête en 1874, ce n'est qu'en 1880 que le bureau de traduction des Débats fut organisé. Et, jusqu'en 1908, comme les sténographes, les traducteurs ne travaillaient que pendant la session. Ce fut cette année-là qu'on présenta un projet de loi visant à changer ce régime³⁸. Mais, jusqu'en 1920, il exista une différence marquée entre les traducteurs des Débats et ceux des ministères. Les premiers relevaient de la Chambre des communes, – de l'Orateur plus précisément, – alors que les autres relevaient directement de chaque sous-ministre intéressé. Cette situation avait donné lieu, en 1901, sous le gouvernement Laurier, à une enquête menée en Europe, – en Belgique et en Suisse notamment, – pour voir s'il n'y aurait pas lieu de centraliser tous les services de traduction de l'État. Cette enquête, menée par Achille Fréchette, alors traducteur en chef aux Débats, avait conclu à la précellence de la décentralisation sur la centralisation. L'offensive centralisatrice, s'appuyant sur des motifs à la fois d'efficacité administrative et d'économie, ne réussira qu'en 1934, comme nous le verrons plus loin au cours de ce récit.

En 1920, au moment où les traducteurs de l'État fédéral sentirent le besoin de

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*, p. 1177.

³⁷ Débats de la Chambre des communes, session 1902, vol. II, p. 4270.

³⁸ Débats de la Chambre des communes, session 1907-1908, vol. VI, p. 12122.

HISTOIRE DE L'ATIO (1920-1970)

resserrer leurs rangs en se groupant en association professionnelle, ils formaient encore deux grandes catégories : les parlementaires et les ministériels, les premiers étant très fiers et jaloux de leurs prérogatives.

Au moment donc où les traducteurs éprouvèrent la nécessité de se former en association, ils pouvaient s'appuyer sur une fort longue et respectable tradition au Canada, comme nous avons essayé de le faire voir brièvement dans cette Introduction. Cette tradition tenait, de toute évidence, à des circonstances historiques parfois pénibles mais, à tout prendre, les traducteurs et interprètes canadiens des années 1920 eurent conscience de constituer, avec raison, une sorte de nouvelle élite intellectuelle, à laquelle ils voulurent imprimer un nouvel essor. Mais le motif déterminant de leur décision ne fut sans doute pas tout à fait étranger à la création, au début de février 1920, de l'Institut professionnel du Service public du Canada, auquel les traducteurs devaient d'ailleurs bientôt s'affilier³⁹.

La création de l'Association technologique de langue française d'Ottawa, en novembre 1920, marquait donc nettement un tournant dans l'histoire de la traduction et de l'interprétation au Canada. C'est ce que nous allons tenter de démontrer au cours des pages qui vont suivre.

Source : Association des traduction et interprètes de l'Ontario, Ottawa, 1971

³⁹ John Swettenham et David Kealy, *Serving the State : A History of the Professional Institute of the Public Service of Canada (1920-1970)*, Le Droit, Ottawa, 1970, 263 p.